

Correction DS sur le thème « Régulation de l'économie », durée 1h

I) Définissez les termes suivants (3 points)

- **Prélèvements obligatoires** : Ils représentent les recettes des APU (administrations publiques centrale, locales et organismes de la Sécurité sociale). Ils sont composés des impôts et des cotisations sociales.
- **Déficit public** : Lorsque, pour une année donnée, les recettes publiques (des APU) sont inférieures aux dépenses publiques.
- **Bien collectif** : Bien qui a pour caractéristique la non rivalité (la consommation par un agent n'empêche pas la consommation par un autre agent de ce même bien) et la non exclusion (l'accès à ce bien n'est pas limité par le prix ou les quantités).

II) Mobilisation de connaissances

A) Le budget de l'Etat correspond à ses moyens d'action à savoir aussi bien ses recettes (prélèvements obligatoires) que ses dépenses (prestations sociales, subventions, aides aux ménages))

Une incitation est une action (ici de l'Etat) qui vise à modifier le comportement des agents soit pour les inciter à une action soit au contraire pour les y désinciter.

- L'Etat peut décider une incitation positive notamment en cas de présence d'externalités positives. En effet, celles-ci sont sans compensation monétaire pour celui qui les met en place, or elles ont un effet positif pour la collectivité (comme par exemple les innovations). L'Etat peut inciter les entreprises à financer la RD en faveur de l'innovation à travers par exemple des subventions RD qui permettent d'alléger le coût de la RD.
- L'Etat peut, au contraire, désinciter les agents qui génèrent des externalités négatives dans leurs actions. C'est le cas notamment pour les agents (ménages ou entreprises) qui polluent. Dans ce cas, l'Etat peut mettre en place une taxation négative à travers un impôt pour alourdir le coût de l'action néfaste : c'est le principe du « pollueur payeur » avec les taxes environnementales.

B) QCM

<ul style="list-style-type: none"> • Un marché a besoin de l'intervention de l'Etat pour en assurer le bon fonctionnement 	Les principales recettes des APU sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les impôts et taxes
Les principaux postes de dépenses de la Sécurité sociale sont : <ul style="list-style-type: none"> • La vieillesse et la maladie 	Le déficit public de la France en 2010 est de : <ul style="list-style-type: none"> • 8.2% du PIB
Un crédit d'impôt (ne) bénéficie : <ul style="list-style-type: none"> • Aux ménages et aux entreprises • Aux agents qu'ils paient ou non des impôts 	Pour réduire un déficit public, il est nécessaire de : <ul style="list-style-type: none"> • Baisser les niches fiscales • De réduire les dépenses publiques
Une politique de relance <ul style="list-style-type: none"> • S'obtient par une baisse des recettes publiques • Vise à obtenir une hausse plus forte du PIB 	Les ressources principales de la Sécurité sociale : <ul style="list-style-type: none"> • Sont les cotisations sociales

C) Mots croisés. Complétez la grille à l'aide des indications fournies (5 points)

III) Etude de document

- 1) Le revenu disponible correspond au revenu APRES redistribution. Il se calcule en prenant les revenus primaires + prestations sociales ó cotisations sociales ó impôts directs.
- 2) Le document présenté par l'Insee est un tableau à double entrées mettant en évidence les montants moyens en € (par UC) des ménages français classés en quintiles (les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres) en 2012. Il est aussi composé d'un taux de redistribution en % ainsi que du rapport inter-quintile (sans unité car coefficient multiplicateur).

La politique de redistribution appartient à la politique de répartition, elle vise à agir sur la répartition des revenus selon les ménages. La redistribution vise à réduire des inégalités de revenus primaires en prélevant des impôts et cotisations et en versant des prestations sociales.

Ce document nous permet de vérifier l'efficacité de la politique de redistribution dans le sens où les écarts de revenus entre les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches se réduisent en comparaison des revenus avant et après redistribution : en effet, les revenus primaires moyens des 20% les plus pauvres s'élèvent à 7266€ mais le revenu de ce quintile augmente de 55% grâce à la redistribution pour atteindre 11265€ alors que les revenus primaires moyens des 20% les plus riches s'élèvent à 55292€ mais le revenu de ce quintile baisse de 18.8% avec l'effet de la redistribution pour atteindre 44920€. Ainsi si avant la redistribution les revenus des 20% les plus riches étaient 7.6 fois supérieurs à ceux des 20% les plus pauvres, ils ne sont plus que 4 fois supérieurs après la redistribution.

La politique de redistribution a ainsi prélevé plus aux ménages riches (3 fois plus qu'aux ménages pauvres) mais a versé plus aux plus pauvres (10 fois plus qu'aux ménages riches) : les inégalités de revenus se réduisent alors.